

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 JUILLET 2019

Etaient Présents 44 titulaires, 1 suppléante, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise BISTUE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Evelyne BALLIHAUT
	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	David MIRANDE	à	Pierre ARTIGUET
	Michel NOUSSITOU	à	Etienne SERNA
	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIANTA
	Bernard UTHURRY	à	Marylise BISTUE
	Auréli GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Pierre CASABONNE (excusé), Joseph LEES (excusé), Cédric PUCHEU (excusé), Jacques NAYA (excusé), Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Jean-Etienne GAILLAT (excusé), Robert BAREILLE (excusé), Anne BARBET (excusée), Alain CAMSUZOU, Michel CONTOU-CARRERE, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 14-190710-JEU-

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) : TARIFICATION DES CAMPS DURANT L'OUVERTURE ESTIVALE 2019

Mme VOELTZEL indique que depuis le mois de janvier 2019 la Communauté de Communes du Haut-Béarn assure désormais la gestion en direct de quatre Accueils de Loisirs Sans Hébergement : l'ALSH de JOSBAIG, de BARÉTOUS, Les Eterlous (BEDOUS) et de LASSEUBE.

Les ALSH organisent pendant la période d'ouverture estivale un ou plusieurs mini-camps. Ces mini-camps font l'objet d'une tarification particulière en fonction du coût des activités proposées.

Pour l'été 2019 la tarification proposée est la suivante :

		Tarif
ALSH de LASSEUBE	Mini-camp deux nuits/trois jours à MENDIPIKA (Pays Basque)	110 euros
Secteur jeunes ALSH LASSEUBE	Mini-camp trois nuits/deux jours à LIBARRENX (Pays Basque) Mini-camp deux nuits/trois jours à SOEIX	125 euros
ALSH Les Eterlous	Nuitée en bivouac à BEDOUS	Supplément de 10 euros par nuitée
ALSH de JOSBAIG	Mini-camp une nuit/deux jours au camping à la ferme Serbielle.	35 euros
ALSH de BARETOUS	Mini-camp une nuit/deux jours en bivouac	35 euros

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** les tarifs des camps organisés par les ALSH durant l'ouverture estivale 2019,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 juillet 2019

Suit la signature

Affiché le 15.07.19

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/07/2019